



IAM
UNION



IAM
LE SYNDICAT

CANADIAN TERRITORY | TERRITOIRE CANADIEN

IAM UNION | IAM LE SYNDICAT

18 Wynford Drive, #310, Toronto, ON

Postal code | Code postal: M3C 3S2

TEL: 416.386.1789

FAX: 416.386.0210

info@iamaw.ca

David Chartrand

Vice-président général

IAM Le Syndicat – Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale (IAM)

Suite 310, 18 Wynford Drive

Toronto, Ontario, M3C 3S2

Le 16 août 2025

À l'attention de :

L'honorable Patty Hajdu

Ministre de l'emploi et de la famille

Chambre des communes

Ottawa, ON K1A 0A6

Objet : Condamnation de l'utilisation par le gouvernement de l'article 107 du Code canadien du travail dans le différend concernant les agents de bord d'Air Canada

Madame la Ministre Hajdu,

Au nom du syndicat de l'IAM (Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale – IAM), je souhaite exprimer notre profonde inquiétude et notre condamnation face à la récente décision du gouvernement canadien d'invoquer l'article 107 du Code canadien du travail pour renvoyer le différend impliquant les agents de bord d'Air Canada à un arbitrage obligatoire.

Cette action compromet les principes de la libre négociation collective — principes qui constituent le fondement des relations de travail au Canada. La négociation collective n'est pas simplement une étape procédurale; c'est un droit fondamental, protégé tant au niveau national qu'international. La possibilité pour les travailleurs, travailleuses et leurs représentants de négocier librement les conditions d'emploi, sans ingérence indue du gouvernement, est essentielle pour maintenir un système de relations de travail juste, équilibré et démocratique.

En recourant à l'article 107, le gouvernement a effectivement privé ces travailleurs et travailleuses de leur droit à exercer une pression économique collective — un droit qui existe précisément pour garantir que les négociations se déroulent de bonne foi et sur un

ped d'égalité. Une telle intervention déséquilibre non seulement le rapport de force en faveur de l'employeur, mais établit également un précédent dangereux pour les autres secteurs réglementés par le gouvernement fédéral.

Les agents de bord d'Air Canada, comme tous les travailleurs et travailleuses canadiens, méritent le respect de leurs droits et la possibilité de conclure une convention collective négociée librement. L'IAM croit fermement que les différends devraient être réglés à la table de négociation, et non par l'imposition d'un arbitrage obligatoire dicté par le gouvernement.

Nous exhortons votre gouvernement à reconsidérer immédiatement cette approche, à préserver l'intégrité du processus de négociation collective et à respecter les droits des travailleurs tels qu'énoncés dans le Code canadien du travail et les normes internationales du travail.

Nos membres — et tous les travailleurs et travailleuses canadiens — attendent et méritent un gouvernement qui protège leurs droits plutôt que de les restreindre.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.



David Chartrand

Vice-président général

IAM Le Syndicat – (Association internationale des machinistes
et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale – IAM)

